

SEANCE DU 05 JUILLET 2021



L'an deux mil vingt et un, le 5 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de DESERTINES, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. LESTAS Bruno, Maire.

Etaient Présents : Mmes & MM. LESTAS B – BLANCHET E - BRICHET M
- LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - LODE D - DESHAYES C - ANFRAY A -
FOURMOND R - LEBLANC H.

Etait Absent Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme JEANNEAU Isabelle

Redevance pour occupation du domaine public par Orange – année 2021

Vu l'article L.2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021, selon le barème suivant :

- 41.29 € pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) soit 4,398 km x 41.29 € = 181.59 €

- 55.05 € pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) soit 35.105 km x 55.05 € = 1 932.53 €

- 27.53 € le m² pour l'emprise au sol, (1 armoire) soit 27.53 € x 1 = 27.53 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Point sur les subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, trois associations communales ont fait la demande de la subvention exceptionnelle.

Coûts des services :

La présentation des coûts des services pour l'année 2020 (cantine, garderie, salle polyvalente) a fait ressortir une altération des résultats compte tenu de la situation particulière de l'année (confinements, couvre-feu).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de de cantine, garderie, location salle polyvalente.

Actualité école

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la rentrée 2021-2022, une nouvelle équipe enseignante arrive à l'école. Deux classes pour 24 enfants formeront le groupe scolaire.

Une réorganisation du temps de travail des agents communaux sera mise en place.

Questions diverses

↳ Monsieur le Maire fait le point sur la fin des travaux à l'atelier communal et présente au conseil l'avenant au devis de l'Entreprise Orain concernant les finitions des abords de cet atelier. Le Conseil Municipal valide le devis.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lave-vaisselle de la Salle Polyvalente doit être changé. L'ancien datant de 2003, il devient impossible de trouver des pièces détachées. Le Conseil Municipal valide l'achat.

↳ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'entreprise Orain concernant des travaux de réfection au carrefour de la route départementale RD141 et du chemin de la Lande de la Touchardière. Le Conseil valide le devis.

La séance est levée à 22h35.

Le 12 juillet 2021
Le Maire,
Bruno LESTAS